



Apprentissage et arrêt de travail

Par Na74

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat d'apprentissage au sein d'une entreprise d'accueil et étudiante en CFA.

Depuis Septembre, je me mets en arrêt de travail durant les semaines en entreprise d'accueil car je ne veux plus y aller en entreprise d'accueil et je ne veux plus travailler avec mon tuteur. Mais je veux garder ce contrat actif jusqu'au terme afin de ne pas payer la formation du CFA.

Je suis déjà entrée en contact avec la médiatrice et la chargée des relations entreprises.
En parallèle, je continue à aller au CFA durant les semaines de formation.

Etant donné que j'ai un contrat d'apprentissage signé et que j'ai un règlement intérieur du CFA où je suis considérée comme un salariée(e) en entreprise même en période de formation, voici mes questions :

- est-ce que je suis dans la légalité ?
- qu'est-ce que je risque de la part de mon employeur ? Quelles actions peut-il mettre en place contre moi ?
- est-ce que le CFA peut faire quelque chose contre moi et le déroulement de ma formation ? Que risque également le CFA si l'entreprise se retourne contre l'école ?

Merci pour votre retour.

Par janus2

Depuis Septembre, je me mets en arrêt de travail durant les semaines en entreprise d'accueil

Bonjour,
Qu'appellez-vous "vous mettre en arrêt de travail" ?

Par Na74

Bonjour,

Je me mets en arrêt de travail avec l'accord de mon médecin pour qu'il me fasse des arrêts de travail durant les périodes d'alternance où je suis censée être en entreprise d'accueil afin de ne pas me rendre en entreprise.

Par janus2

Je me mets en arrêt de travail avec l'accord de mon médecin

C'est ce que j'avais cru comprendre. Donc c'est votre médecin qui vous met en arrêt maladie, ce n'est pas vous qui vous y mettez. C'est donc qu'il considère que votre état de santé est incompatible avec votre activité professionnelle...

Par Na74

Bonjour,

Je ne veux pas aller en entreprise d'accueil tout simplement. Mon état me permet de suivre les cours en CFA. Est-ce que je risque quelque chose de la part du CFA ou de mon employeur (qui est au courant que je vais en formation) ?

Par morobar

Bonjour,

Priez pour que l'entreprise ne pense pas à envoyer un médecin contrôleur pour vérifier vos arrêts de travail.

Et votre médecin traitant aussi, avec ses arrêts de complaisance.

En effet le médecin contrôleur envoyé et payé par l'entreprise à l'obligation de transmettre copie de son rapport, avec aspect médical, au médecin conseil de la CPAM.

Par ailleurs je me demande comment vous allez valider votre année d'apprentissage.

Il faut régler le problème autrement et changer d'entreprise en alternance.

Par TUT03

Bonjour

sans période en entreprise, vous ne pourrez sans doute pas valider le contrôle en cours de formation, nécessaire pour obtenir votre diplôme

le principe de l'apprentissage est de se former en entreprise, si vous n'y allez pas, il n'y a pas de formation

demandez à votre formateur de faire un bilan avec votre tuteur en entreprise, selon les difficultés que vous rencontrez, il peut y avoir une solution

si vous avez besoin d'une adaptation du poste , il faut en parler au médecin du travail et à votre employeur ou bien le médecin constatera une inaptitude au travail et le contrat pourra être rompu

c'est seulement après cette rupture que vous pourrez trouver un autre maître d'apprentissage pour finir votre formation

quelles sont les raisons de votre refus de vous rendre en entreprise ? faire la politique de l'autruche ne vous servira pas

Par Na74

Bonjour,

Le tuteur me parle d'une facture qu'il a reçu de l'école et me mets une pression par rapport à cela.

Voilà pourquoi je ne veux plus aller en entreprise.

Le tuteur dit que c'est pas à cause de la facture cette pression mais parce que je n'accepte pas les critiques qu'il me fait sur mon travail lors de nos rendez-vous TUTEUR ALTERNANT.

Je considère que je fais bien mon travail et je suis là pour apprendre.